



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

La COFAC interpelle le futur gouvernement : « Pratiquons, Organisons, Cultivons »

Paris, le 17 mars 2022

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2022, la COFAC publie ses propositions pour une politique culturelle renouvelée, qui permet la participation de tous et toutes. Cette participation est double : participation à la culture à travers l'encouragement des pratiques artistiques et culturelles et l'éducation tout au long de la vie, mais aussi participation à l'élaboration des politiques culturelles.

La démocratisation culturelle, pilier central des politiques culturelles depuis les années 1950, cherche avant tout à développer l'accès à la culture et à ses lieux institutionnels. La COFAC appelle à une autre approche : rendre effectifs **les droits culturels** que sont la liberté de création, liberté de diffusion, liberté pour chacun de participer à la vie culturelle et à l'élaboration des politiques culturelles dans le respect de la diversité, partout sur le territoire. Afin de rendre effectifs ces droits, la COFAC développe ses propositions autour de trois axes :

Encourager les pratiques et le partage des ressources culturelles

La culture n'est pas seulement constituée de biens ou de racines culturelles. Pour que chacun puisse s'appropriier **les ressources d'une culture émancipatrice**, la politique culturelle doit s'atteler à favoriser les pratiques artistiques et culturelles de tous et toutes, notamment celles des amateurs. Ce déploiement des pratiques doit également passer par un élargissement des objectifs de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie. La Culture participe largement de ce qui nous constitue en société. Partager l'ensemble de nos ressources culturelles nous permet de penser un avenir commun.

Organiser la concertation entre les acteurs culturels

Pour être pleinement acteur de la vie culturelle, chacun doit pouvoir contribuer à la politique culturelle. Cela implique de clarifier et de sécuriser les moyens de la co-construction entre acteurs publics, professionnels et acteurs associatifs qui portent des projets. Un ministère de la Culture de plein exercice, un cap et une vision clairement déclinés dans les services déconcentrés et la reconnaissance des têtes de réseau associatives sont nécessaires à un dialogue constructif et efficace entre l'Etat et les parties prenantes. Les réformes territoriales imposent d'accompagner les associations culturelles pour que la démocratie culturelle soit possible.

Cultiver le terreau associatif, pour permettre l'implication citoyenne

La puissance publique doit mettre en place des moyens justes et pérennes pour accompagner les acteurs d'une société engagée qui est source de lien social mais aussi fortement employeuse : renforcer les fonds de formation des bénévoles pour permettre à une nouvelle génération de responsables de prendre sa part, développer la connaissance du tissu et de l'activité associatifs, et réformer les dispositifs économiques et fiscaux qui excluent les associations et ceux qui y adhèrent.

Dans un monde en profonde mutation, après plus de deux années de crise sanitaire qui ont durement affaibli les associations culturelles et abîmé les liens de cohésion, à l'heure où la violence ressurgit sur la scène internationale et face à la montée des discours de haine, la COFAC appelle à une politique culturelle ambitieuse, cohérente et coordonnée au service du lien social et de nos valeurs démocratiques.

➔ Retrouvez le plaidoyer de la COFAC : "[Pratiquons, Organisons, Cultivons](#)"

A propos de la COFAC :

La COFAC rassemble 26 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs des pratiques artistiques et culturelles. La COFAC permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles. Du patrimoine au spectacle vivant, de la musique au théâtre en passant par la radio ou la vidéo, la COFAC représente ainsi plus de 40 000 associations culturelles.

CONTACTS PRESSE :

Pour nous contacter : COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS – Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr

Site internet de la COFAC : www.cofac.asso.fr